



2017/2071(INI)

23.11.2017

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission des budgets

sur le rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne
d'investissement
(2017/2071(INI))

Rapporteur pour avis (*): Luděk Niedermayer

(*) Commission associée – article 54 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. reconnaît la contribution de la BEI au rétablissement de l'activité d'investissement dans l'Union européenne après les crises économique et financière; souligne que les activités de la BEI au cours de la période actuelle de reprise et de disponibilité du crédit dans la majorité des pays et secteurs doivent être soigneusement dirigées vers les produits et les projets à haute valeur ajoutée, en tenant compte en particulier des régions où l'investissement est faible et des pays qui présentent un déficit d'investissements sous-jacent tant dans le secteur public que dans le secteur privé; souligne que les services de conseil de la BEI et son financement dans des domaines importants, tels que l'investissement dans les infrastructures, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, le développement urbain et le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), doivent être maintenus; souligne que l'extension de l'activité de financement de la BEI ne saurait se substituer à des réformes structurelles socialement équilibrées et durables, ni à une politique budgétaire durable dans les États membres;
2. se félicite que, conformément à la note d'information du 28 septembre 2017 du département Analyses économiques de la BEI, les placements cumulés approuvés par le Groupe BEI en 2015 et en 2016 ajouteront 2,3 % au PIB de l'Union européenne d'ici à 2020 et créeront 2,25 millions d'emplois, ce qui montre les répercussions macroéconomiques importantes du travail de la BEI; encourage la BEI à élargir sa capacité d'analyse macroéconomique, y compris la recherche sur les répercussions macroéconomiques de ses activités, ainsi que ses travaux généraux d'analyse, ses études sectorielles et la variété d'articles et de publications empiriques, en vue de devenir ainsi une «banque de connaissances»; invite la BEI à continuer d'améliorer l'évaluation de projets en utilisant des indicateurs d'impact enrichis, affinés et plus précis;
3. souligne la nécessité de réduire au minimum le risque d'éviction du secteur privé en se concentrant sur le financement à long terme qui ne serait sinon pas accessible sur les marchés pour les clients de la BEI ou sur une plus grande prise de risques, tout en maintenant le niveau élevé de qualité du crédit de la BEI, en soutenant le financement de projets qui ne seraient sinon pas financés, en particulier pour appuyer les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes; soutient l'approche de la BEI visant à contribuer à la mobilisation de capitaux privés sous forme de prêts et de garanties; fait remarquer, en outre, que la valeur ajoutée des financements de la BEI se traduit également par la fourniture de conseils techniques et par un renforcement des capacités afin de permettre aux projets d'être prêts à recevoir des investissements et de mobiliser rapidement des ressources, souvent plus vite que dans le secteur privé;
4. reconnaît l'importance du rôle anticyclique que la BEI a joué au cours des dernières années; estime que l'une des priorités essentielles pour la BEI, lorsque l'économie retrouvera les niveaux d'investissement antérieurs à la crise, doit être de se concentrer sur la manière d'aider à combler les lacunes en matière d'investissement dans les domaines dans lesquels les marchés sont défaillants, par exemple en raison de leur perspective à

court terme persistante et de leur incapacité à fixer correctement le prix des externalités à long terme, afin d'encourager les investissements durables, le progrès technologique et l'innovation débouchant sur une croissance durable; insiste sur la nécessité d'accorder la priorité à des projets innovateurs qui comportent une valeur ajoutée manifeste pour l'Union ainsi qu'aux projets qui soutiennent le développement régional, comme la revitalisation des zones rurales et d'autres zones moins peuplées, moins accessibles et sous-développées; rappelle que la BEI devrait jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 par l'intermédiaire du programme Horizon 2020;

5. invite la BEI à prolonger son soutien financier aux sources d'énergie durables locales afin de mettre un terme à la grande dépendance énergétique de l'Europe à l'égard de sources extérieures et de sécuriser l'approvisionnement;
6. rappelle que plus de 90 % des petites et moyennes entreprises (PME) européennes sont des microentreprises, représentant près de 30 % des emplois du secteur privé; souligne que les microentreprises sont plus exposées que les entreprises de plus grande taille aux chocs économiques et peuvent être désavantagées dans l'accès aux crédits, en particulier lorsqu'elles se situent dans une région où le contexte économique et bancaire est défavorable; invite la BEI à envisager une stratégie pour remédier au fait que ces PME, éprouvent des difficultés à accéder aux financements de projets;
7. souligne que la BEI a joué et continue de jouer un rôle positif en réduisant le déficit d'investissement public; met l'accent sur le fait que les investissements, les réformes structurelles responsables et durables et une politique budgétaire saine doivent faire partie intégrante d'une stratégie globale; appelle de ses vœux la coordination des activités de la BEI dans les États membres avec les activités, les politiques et les objectifs des gouvernements fixés par les programmes nationaux de réforme ainsi que par les recommandations par pays, lorsqu'une telle coordination est possible;
8. souligne que des raisons structurelles essentielles au niveau de l'Union constituent la cause de l'écart croissant d'investissements entre les États membres; appelle la BEI à renforcer son assistance technique afin de remédier aux faibles capacités de création de projet dans certains États membres; demande à la BEI de fournir des informations plus détaillées sur les emplois directs et indirects créés par chaque projet financé;
9. rappelle qu'il est urgent de tirer au clair les incidences du Brexit sur le budget actuel de la BEI et ses activités afin que l'institution puisse continuer à assumer son rôle; note que le Royaume-Uni a souscrit à 16,11 % du capital de la BEI, ce qui correspond à 3,5 milliards d'euros en capital libéré et à 35,7 milliards d'euros du capital callable de la BEI; souligne qu'il importe de clarifier le montant de la contribution du Royaume-Uni au budget de la BEI ainsi que sa participation économique future; demande aux États membres de faire en sorte que le départ du Royaume-Uni n'engendre pas une diminution de la capacité de la BEI à soutenir l'économie de l'Union; insiste, à cet égard, sur la nécessité d'assurer aussitôt que possible la sécurité juridique des projets en cours cofinancés par la BEI au Royaume-Uni; estime que, bien qu'en matière d'investissement, le Royaume-Uni doive être considéré au même titre que tout autre État membre jusqu'au moment de son retrait officiel de l'Union, la BEI fait valoir des motifs valables pour subordonner les investissements à des conditions visant à garantir le respect des critères d'éligibilité, notamment celui des normes environnementales, pour l'ensemble de la

durée de ces investissements;

10. se félicite des conclusions du Conseil du mardi 10 octobre 2017 sur le financement de la lutte contre le changement climatique¹ et de l'engagement de la BEI de soutenir les obligations contractées par l'Union au titre de l'accord de Paris; souligne l'importance de disposer de financements suffisants pour couvrir les investissements écologiques durables, notamment dans le secteur des bio-industries²; estime que le réexamen de la politique énergétique de la BEI envisagé pour 2018 devrait donner naissance à un plan d'action ambitieux pour aligner les investissements de celle-ci avec l'objectif de 1,5 degré qui réduirait considérablement les risques et les effets du changement climatique grâce à l'abandon progressif des projets de combustibles fossiles et à l'octroi d'un statut prioritaire aux projets visant à augmenter l'efficacité énergétique et l'énergie disponible à partir de sources renouvelables;
11. relève que, même s'il atteint l'objectif global de 25 %, le soutien de la BEI en faveur de la lutte contre le changement climatique continue à varier en fonction des différents contextes de marché et n'a donc pas atteint le niveau de 20 % dans 16 des États membres; souligne que l'investissement en faveur de la lutte contre le changement climatique a été principalement le fait des économies fortes de l'Union en 2016;
12. invite la BEI à travailler avec les petits acteurs du marché et les coopératives communautaires pour regrouper les projets d'énergie renouvelable de petite échelle et leur permettre de réunir les conditions nécessaires à l'obtention d'un financement de la BEI;
13. invite la Commission à évaluer et suivre avec attention les coûts liés au nombre de mandats accordés à la BEI; rappelle que le coût administratif est susceptible d'avoir une incidence sur sa performance globale compte tenu du niveau actuel des ressources financières et humaines;
14. souligne qu'il est nécessaire que la BEI accorde même les opérations extérieures de manière à ce que ses activités se concentrent surtout sur des domaines de grande importance pour l'Union européenne; met en lumière, à cet égard, l'expansion du mandat de prêt extérieur de la BEI pour accélérer le rythme des activités dans les États en phase de préadhésion, dans le voisinage méridional, la région méditerranéenne, en Amérique latine et en Asie; met en lumière le fort potentiel des opérations de la BEI quant à l'amélioration de la situation économique dans des régions d'importance géopolitique primordiale, notamment en Ukraine, qui est confrontée à une grande pression économique en raison de la poursuite du conflit armé dans l'est du pays;
15. appelle à une augmentation de l'aide financière pour les projets qui contribueraient à atténuer les coûts économiques liés à la crise des migrants, tout en ayant une incidence positive sur les citoyens, les réfugiés et les autres migrants dans les États membres qui reçoivent le plus grand nombre de réfugiés et de migrants;
16. salue la volonté de la BEI d'adopter les normes les plus élevées afin d'éviter la fraude

¹ http://www.consilium.europa.eu/pressreleases-pdf/2017/10/47244665508_en.pdf

² Par exemple, des projets solides et bien cotés qui ne bénéficient pas de financement au titre de l'entreprise commune «Bio-industries».

fiscale, l'évasion fiscale, la planification fiscale agressive, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹; estime néanmoins que des progrès restent à faire; invite à cet égard la BEI à mettre fin à la coopération avec des intermédiaires, des territoires et des pays qui ne respectent pas les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les normes de l'UE, y compris ceux qui travaillent dans des pays qui figurent sur la liste de l'UE des pays tiers à haut risque dans le domaine de la prévention du blanchiment des capitaux et la prochaine liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale;

17. demande à la BEI de tenir compte du contexte local lorsqu'elle investit dans des pays tiers; rappelle que les investissements dans les pays tiers ne peuvent pas seulement reposer sur une approche de maximisation des profits, mais doivent également viser à maintenir une croissance économique durable générée par le secteur privé et réduire la pauvreté grâce à la création d'emplois et à l'amélioration de l'accès aux ressources de production;
18. souligne la nécessité pour la BEI de disposer d'informations fiables et complètes sur la propriété effective des bénéficiaires finals des fonds de la BEI, y compris dans les cas où le financement repose sur des fonds de capital-investissement; exhorte donc la BEI à renforcer sa procédure de diligence raisonnable et sa transparence dans le cas de partenariats avec des intermédiaires financiers;
19. relève que la Commission a bloqué certains projets présentés par les institutions financières internationales (IFI)² par le passé parce que ces projets impliquaient des dispositifs fiscaux d'une complexité injustifiable, exploitant des régimes fiscaux préjudiciables ou absents dans des pays tiers; invite la Commission et la BEI à inclure dans son rapport annuel des informations sur les projets dans lesquels des fonds ont été transférés à des juridictions offshore; insiste sur le fait que les IFI doivent veiller à éviter tout risque que les fonds de l'Union contribuent directement ou indirectement à l'évasion fiscale et à la fraude fiscale;
20. invite à nouveau la Commission à modifier la législation européenne, et notamment les textes qui concernent les statuts de la BEI, le règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), les quatre règlements sur la Politique agricole commune (PAC) et les cinq Fonds structurels et d'investissement européens (le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) afin d'interdire le versement de crédits européens à des bénéficiaires finaux ou à des intermédiaires financiers dont l'implication dans l'évasion fiscale ou la fraude fiscale a été prouvée;
21. prend note du fait que, sur les 120 cas signalés à la division d'enquête sur les fraudes de l'inspection générale de la BEI en 2016, 53 % ont été rapportés par le personnel du Groupe BEI; salue le fait que le mécanisme de signalement des actes de fraude sur le site

¹ <http://www.eib.org/about/compliance/tax-good-governance/index.htm> et <http://www.eib.org/infocentre/publications/all/eib-group-anti-money-laundering-policy-and-combating-finance-of-terrorism-framework.htm>

² La Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement et le Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

- de la BEI soit maintenant disponible en 30 langues¹; est d'avis que la BEI devrait suivre avec attention les travaux en cours sur la protection des lanceurs d'alerte au niveau de l'Union européenne et, partant, poursuivre l'amélioration des moyens de signalement;
22. note la large diversité des expériences recueillies dans le cadre des projets financés par l'EFSD; soutient et encourage la poursuite des échanges de bonnes pratiques entre la BEI et les États membres afin d'assurer l'efficacité économique et un effet de levier adéquat du plan Juncker, ce qui aura un impact notable sur la vie des citoyens de l'Union;
 23. reconnaît que l'accès à la finance représente encore un obstacle important à la croissance des industries culturelles créatives; souligne l'urgente nécessité d'initiatives de financement pour renforcer ces industries; met l'accent sur le potentiel de la BEI et de l'EFSD pour soutenir le secteur créatif, principalement par le financement de PME; invite la BEI à remédier au manque de financements alloués par l'EFSD aux industries culturelles créatives en cherchant des interactions possibles avec le programme Europe créative;
 24. rappelle que pour que les instruments de transfert du risque de crédit contribuent au développement économique de l'Union ainsi qu'à la cohésion économique, sociale et territoriale, ils ne peuvent pas être sans risque; souligne que la BEI et ses actionnaires doivent en être pleinement conscients; encourage la BEI à évaluer la possibilité de permettre l'achat direct d'obligations de la BEI;
 25. se félicite de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes publiée en 2017; suggère que le Groupe BEI intègre la dimension de genre dans toutes ses opérations financières; appelle à un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui serait mis en place rapidement, qui établirait des objectifs ambitieux et qui serait accompagné d'indicateurs concrets;
 26. est d'avis que la communication du Groupe BEI, en coopération avec ses partenaires nationaux concernés, devrait être améliorée afin de mieux faire connaître aux PME leurs possibilités de financement et de mieux informer les citoyens sur les projets locaux concrets financés par l'Union européenne;
 27. se félicite que la BEI présente trois rapports par an sur ses activités au Parlement européen et que le président et le personnel de la BEI participent régulièrement à des auditions à la demande du Parlement et de ses commissions; rappelle toutefois sa demande d'un meilleur contrôle parlementaire et d'une plus grande transparence de la BEI; demande à nouveau, à cet égard, la signature d'un accord interinstitutionnel entre la BEI et le Parlement sur l'échange d'informations, comprenant la possibilité pour les députés d'adresser des questions écrites au président de la BEI;
 28. demande qu'une déclaration pays par pays sans exemptions soit intégrée à la stratégie de responsabilité sociale des entreprises de la BEI, en tant que partie essentielle de celle-ci;
 29. recommande que le nouveau Parquet européen étudie la possibilité de couvrir les

¹ http://www.eib.org/attachments/general/reports/ig_fraud_investigations_activity_report_2016_fr.pdf

opérations de la BEI dans les États membres de l'Union concernés dans le cadre de ses activités;

30. demande instamment au Groupe BEI d'adopter le réexamen de sa politique sur les lanceurs d'alerte dès que possible et de renforcer l'indépendance, la légitimité, l'accessibilité, la prévisibilité, l'équité et la transparence de son mécanisme de traitement des plaintes, y compris en associant les administrateurs et en renforçant la protection des plaignants; estime que de telles mesures servent clairement les intérêts de la BEI, des parties prenantes et des institutions de l'Union.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	21.11.2017
Résultat du vote final	+: 44 -: 4 0: 5
Membres présents au moment du vote final	Gerolf Annemans, Hugues Bayet, Pervenche Berès, Udo Bullmann, Thierry Cornillet, Markus Ferber, Jonás Fernández, Sven Giegold, Neena Gill, Roberto Gualtieri, Brian Hayes, Gunnar Hökmark, Barbara Kappel, Wajid Khan, Georgios Kyrtos, Philippe Lamberts, Sander Loones, Olle Ludvigsson, Ivana Maletić, Gabriel Mato, Costas Mavrides, Bernard Monot, Caroline Nagtegaal, Luděk Niedermayer, Stanisław Ożóg, Dimitrios Papadimoulis, Pirkko Ruohonen-Lerner, Anne Sander, Alfred Sant, Molly Scott Cato, Pedro Silva Pereira, Peter Simon, Theodor Dumitru Stolojan, Kay Swinburne, Ramon Tremosa i Balcells, Ernest Urtsun, Marco Valli, Tom Vandenkendelaere, Miguel Viegas, Jakob von Weizsäcker, Marco Zanni
Suppléants présents au moment du vote final	Matt Carthy, Andrea Cozzolino, Herbert Dorfmann, Frank Engel, Ashley Fox, Ramón Jáuregui Atondo, Paloma López Bermejo, Thomas Mann, Siegfried Mureşan
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Bogdan Brunon Wenta, Sotirios Zarianopoulos, Wim van de Camp

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

44	+
ALDE	Caroline Nagtegaal, Ramon Tremosa i Balcells, Thierry Cornillet
ECR	Ashley Fox, Kay Swinburne, Pirkko Ruohonen-Lerner, Stanisław Ożóg, Sander Loones
ENF	Barbara Kappel
PPE	Anne Sander, Bogdan Brunon Wenta, Brian Hayes, Frank Engel, Gabriel Mato, Georgios Kyrtos, Gunnar Hökmark, Herbert Dorfmann, Ivana Maletić, Luděk Niedermayer, Markus Ferber, Siegfried Mureşan, Theodor Dumitru Stolojan, Thomas Mann, Tom Vandenkendelaere, Wim van de Camp
S&D	Alfred Sant, Andrea Cozzolino, Costas Mavrides, Hugues Bayet, Jakob von Weizsäcker, Jonás Fernández, Neena Gill, Olle Ludvigsson, Pedro Silva Pereira, Pervenche Berès, Peter Simon, Ramón Jáuregui Atondo, Roberto Gualtieri, Udo Bullmann, Wajid Khan
VERTS/ALE	Ernest Urtasun, Molly Scott Cato, Philippe Lamberts, Sven Giegold

4	-
ENF	Gerolf Annemans, Marco Zanni
GUE/NGL	Miguel Viegas
NI	Sotirios Zarianopoulos

5	0
EFDD	Marco Valli
ENF	Bernard Monot
GUE/NGL	Dimitrios Papadimoulis, Matt Carthy, Paloma López Bermejo

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention